

Commune de BIARD

Si vous souhaitez obtenir des informations adressez-vous à :
PETIT Caroline tél : 05 49 30 21 52

A RAPPELER DANS TOUTE CORRESPONDANCE

Certificat d'Urbanisme Type B
Dossier n° : **CU 86027 26 X0027**
Reçu le **23/06/2026**
Adresse des travaux :

BIARD

Parcelles : **000AY0107**

Nature des travaux : **Certificat d'urbanisme d'information**

Destinataire :

TROUVE Isabelle Jacqueline Jane

**36 RUE DES AUGUSTINS
86580 BIARD**

Objet : DOSSIER NON-CONFORME - BIARD

Madame,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que votre demande de Certificat d'Urbanisme Type B a été enregistrée sous les références mentionnées ci-dessus.

Toutefois, je ne peux entreprendre l'instruction de cette demande pour le(s) motif(s) suivant(s) :

- La signature ne correspond pas au demandeur ;
 - Pour répondre conformément au projet, il est nécessaire d'avoir une division proposée ;
 - Au vu de la notice fournie, vous émettez le fait « *La présente demande ne vaut pas demande d'autorisation de travaux, de division définitive ou de permis d'aménager. Elle a pour objet d'obtenir un accord de principe sur la faisabilité urbanistique des opérations envisagées, afin de sécuriser les études ultérieures. Il est demandé que la réponse précise notamment :*
- *le zonage applicable aux parcelles ;*
 - *les règles de constructibilité applicables ;*
 - *les destinations et sous-destinations admises ;*
 - *les limitations administratives au droit de propriété ;*
 - *les servitudes d'utilité publique ;*
 - *les règles relatives aux accès et à la voirie ;*
 - *les conditions de raccordement aux réseaux publics*
 - *les exigences relatives à l'assainissement ;*
 - *les règles relatives aux eaux pluviales ;*
 - *les règles de stationnement ;*
 - *les éventuelles contraintes patrimoniales, paysagères ou environnementales ;*
 - *les taxes et participations d'urbanisme applicables ;*
 - *l'existence éventuelle d'un droit de préemption ;*
 - *les procédures ultérieures à envisager : déclaration préalable, permis de construire ou permis d'aménager. »*

Il me semble qu'un CUa dit (Certificat d'Urbanisme dit « information ») serait plus pertinent en l'état actuel de la demande, si vous souhaitez simplement connaître les règles d'urbanisme applicable au terrain.



En conséquence, vous devrez déposer une nouvelle demande.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Fait à BIARD,

le 30 juillet 2026
à 12:44:55

Pour le Maire,

L'Adjointe Déléguée à l'Urbanisme



Séverine MATHIEU-DEMEOCQ

